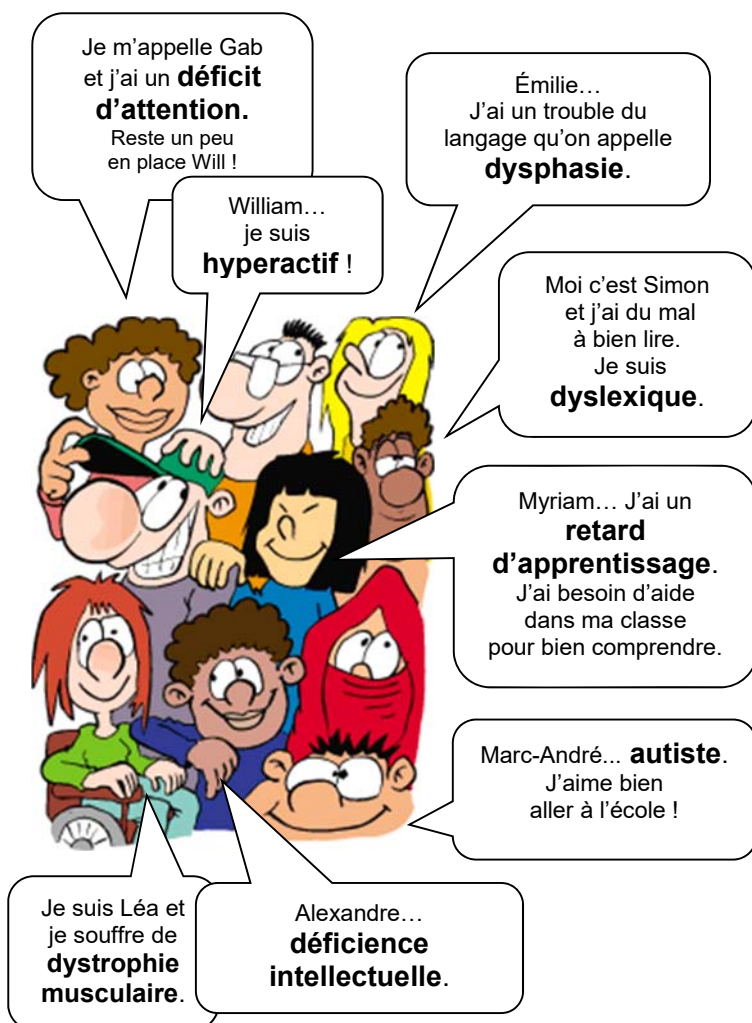


Vous souhaitez une
école adaptée aux jeunes
qui ont des **besoins particuliers** ?



Votre enfant
a besoin d'une attention particulière...

Il a aussi droit à SA réussite !

Il a des difficultés à l'école ?
Il a du mal à s'adapter au milieu scolaire ?
Ses apprentissages sont difficiles ?
Il a un handicap ou une déficience ?
Vous vous interrogez sur les services adaptés
et les ressources spécialisées ?
Vous avez des questions sans réponses ?

**Vous êtes donc
un parent concerné !**

Le **Comité Consultatif des Services**
aux **Élèves Handicapés**
ou aux élèves en **Difficulté d'Adaptation**
ou d'**Apprentissage**

(CCSEHDAA)

vous permet de mieux comprendre
l'organisation des services éducatifs
ainsi que l'affectation des ressources financières
pour ces élèves.

Votre implication et vos opinions
peuvent profiter à la collectivité !

Tous les parents d'un enfant ayant des besoins particuliers sont invités à

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES PARENTS

qui se tiendra

le lundi 23 septembre 2019 à 19h00

à la Salle des Commissaires du Centre administratif de la Commission scolaire De La Jonquière
au 3644, rue St-Jules, Jonquière.



**Mon enfant a sa place à l'école...
À notre tour de s'impliquer dans le milieu !**



VOTRE PRÉSENCE FAIT LA DIFFÉRENCE !

Huit parents seront élus pour un **mandat de un an** et auront **droit de vote** au CCSEHDAA.

Ils se rencontreront au moins trois fois dans l'année et un plan d'action est élaboré au début de chaque année scolaire.

Tous les parents sont invités à assister aux réunions et à participer à la période de questions du public.

Le Comité est également formé des personnes suivantes :

- *Un représentant des enseignants, des membres du personnel professionnel non enseignant, des membres du personnel de soutien, des organismes qui offrent des services aux élèves ayant des besoins particuliers, des directions d'école et le directeur général de la Commission scolaire De La Jonquière ou son représentant.*

Le rôle du Comité CSEHDAA

- *Donner son avis à la Commission scolaire sur la politique d'organisation des services éducatifs aux élèves EHDAA et sur l'affectation des ressources financières pour les services à ces élèves.*
- *Peut aussi donner son avis sur l'application du plan d'intervention d'un élève HDAA et le transmettre à la Commission scolaire.*

Tous les membres se préoccupent de l'ensemble de la clientèle EHDAA en faisant abstraction de tout cas personnel.

Le Comité s'est aussi donné comme mandat de mieux outiller les parents, de favoriser une bonne collaboration école-famille et de réunir les parents hors du cadre du CCSEHDAA afin d'échanger.

Au plaisir de vous accueillir à l'assemblée générale des parents EHDAA.

Un rendez-vous important !

*Parce que collaborer à notre collectivité,
c'est important pour notre Commission scolaire
et pour chaque parent concerné...
Ensemble pour le mieux-être
de chaque élève ayant des besoins particuliers !*

Sonia Fortin
Présidente, Comité de parents